



# Procès-Verbal

## CFVU

—  
Lundi 24 mars 2025

Approuvé à la CFVU du 15 septembre 2025

 **Université  
Paris Nanterre**

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

DU 24 MARS 2025

FORMATION PLÉNIÈRE

### Étaient présents :

Mme JELEVA, Vice-présidente chargée de la Commission de la formation et de la vie universitaire

### MEMBRES DÉLIBÉRATIFS PRÉSENTS

#### COLLÈGE A

M. BAUDRY (Agir pour Nanterre)  
M. FERHAT (Nanterre, une ambition  
solidaire)  
Mme GADOT (Agir pour Nanterre)  
Mme LEBARBIER (Nanterre, une  
ambition solidaire)  
Mme ODDO (Nanterre, une ambition  
solidaire)

#### COLLÈGE B

M. BENUCCI (Nanterre, une ambition  
solidaire)  
Mme CUBEDDU (Nanterre, une  
ambition solidaire)  
M. DEMICHEL (Agir pour Nanterre)  
Mme FOURAULT-CAUET (Nanterre,  
une ambition solidaire)  
Mme ISIDRO (Nanterre, une ambition  
solidaire)  
Mme LEROUX (Nanterre, une ambition  
solidaire)

#### COLLÈGE BIATSS

Mme DE CHAMBORANT (La voix de  
tous)  
M. GIOT-MIKKELSEN (SNASUB-  
FSU)  
M. RAT (SGEN-CFDT)  
Mme STOYANOV (CGT Paris  
Nanterre)

#### COLLÈGE USAGERS

Mme KARLOWSKI (Le Poing Levé, la  
liste Anticapitaliste et Révolutionnaire)  
Mme KHORENYAN (L'Alternative :  
POUR nos conditions d'étude,  
CONTRE la précarité)  
Mme MAGAND (Le Poing Levé, la liste  
Anticapitaliste et Révolutionnaire)  
Mme MARTI (UNEF, le syndicat  
étudiant : pour nos semaines de  
révision et contre la sélection)  
Mme MOREAU (UNEF : pour nos  
semaines de révision et contre la  
sélection)  
Mme PEREIRA DOS SANTOS  
(UNEF : pour nos semaines de  
révision et contre la sélection)

#### PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES

M. BENBENAI (MGEN)

### MEMBRES NON DÉLIBÉRATIFS PRÉSENTS

## ÉQUIPE PRÉSIDENTIELLE

## DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

M. GUÉRIN (Directeur général adjoint chargé des études et de la formation universitaire de tous les publics)

## MEMBRES INVITÉS DE LA CFVU

M. VANHULLE (DAJI)

Mme DE BEARN (Directrice DAJI)

Mme MAKHLOUF (Chargée de projet CVEC)

## DIRECTION DES SERVICES COMMUNS ET GÉNÉRAUX

Mme LE COËNT (Directrice adjointe SCD-BU)

Mme PRUNEL (Responsable administrative COMETE)

M. RULLIERE (Directeur SUAPS)

## DIRECTION D'UFR ET INSTITUTS

Mme BOUSSARD (Directeur UFR DSP)

M. BUROKUR (Directeur UFR SITEC)

M. DRU (Directeur UFR STAPS)

M. GREA (Directeur adjoint UFR PHILLIA)

Mme MERY (Directrice UFR PHILLIA)

Mme DUBOIS (Responsable administrative adjointe UFR STAPS)

M. SAUNIER (Directeur adjoint IUT)

Mme LAROCHE (Directrice adjointe DSP)

## SOMMAIRE

<b>I – DÉLIBÉRATIONS ET AVIS .....</b>	<b>5</b>
1) APPROBATION DES PROCES-VERBAUX.....	5
2) POLITIQUE GENERALE ET INSTANCES .....	5
a. <i>Offre de formation</i> .....	5
b. <i>Calendriers généraux de la formation pour 2025-2026</i> .....	10
c. <i>Subventions aux projets proposées par la CAPE du 19 mars 2025</i> .....	11
d. <i>Bilan annuel de l'utilisation des crédits de la CVEC</i> .....	13
e. <i>Dossier d'auto-évaluation pour la Commission consultative nationale (CNN) de l'IUT</i> .....	14
3) CONVENTIONS.....	15
a. <i>Conventions internationales</i> .....	15
b. <i>Convention de formation</i> .....	15
<b>II – INFORMATIONS.....</b>	<b>16</b>
1) LETTRES DE MISSIONS .....	16
2) TAUX DE REUSSITE EN MASTER 2023-2024.....	16
3) PLATEFORME DE PARRAINAGE POUR LES ETUDIANTS DE L1.....	17

---

*La séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire  
de l'université Paris Nanterre  
est ouverte à 14 heures 12 sous la présidence de Mme Jeleva.*

---

La Vice-présidente remercie les élus de leur présence ainsi que les services et composantes ayant participé à la préparation des documents.

Les élus de l'UNEF ont demandé deux ajouts à l'ordre du jour concernant : la banalisation du 27 mars, journée de manifestation nationale contre les coupes budgétaires – l'UNEF souhaite également soumettre au vote une motion sur le sujet – et la situation d'un jeune ayant formulé un recours suite à un refus de maintien dans la formation. Aucun de ces deux points ne pourra être traité. Les demandes de levée d'assiduité ne relèvent pas de la compétence de l'instance, mais de celle du chef d'établissement (arrêté du 30 juillet 2019). De la même façon, l'instance ne traite pas de situations individuelles. La Vice-présidente précise qu'il n'y a pas le moindre document faisant état d'un statut de réfugié ou de demandeur d'asile, comme évoqué dans la demande.

Pour Mme MARTI, il est important que la CFVU puisse discuter de la banalisation de la journée du 27 mars ainsi que du respect du droit de grève des étudiants même si elle ne prend pas de décision. Concernant la seconde demande, il ne s'agit pas d'une situation individuelle, mais d'un problème à l'échelle de l'établissement qui ne respecte pas sa propre lettre de cadrage concernant les recours gracieux. L'étudiant en question a fourni une lettre de l'association Resf<sup>1</sup> qui l'accompagne dans sa demande d'asile. L'enseignante responsable de la formation a demandé à avoir accès à son dossier. Elle cite également Mme B. qui a donné des preuves de son statut de réfugié et de sa situation médicale compliquée et qui demande une place en master à l'université. L'établissement ne répond pas aux sollicitations ; ils ont besoin d'une réponse sur ces questions urgentes.

La Vice-présidente rappelle qu'il est inadapté et inacceptable que des noms de personnes soient évoqués en instance. La catégorie et le statut de réfugié de la personne ne figuraient pas dans la saisine telle que déposée. Elle répète que la levée d'assiduité relève de la compétence du chef d'établissement et qu'il n'est pas question que ce point soit ajouté.

Mme MOREAU explique qu'au moment de sa saisine, l'étudiant réfugié n'avait pas encore les documents ; il les a ensuite transmis. Un DU<sup>2</sup> Carrière Junior a été proposé à la seconde étudiante alors qu'elle demande un master en psychologie. Elle demande que la présidence étudie ces cas et ne comprend pas pourquoi la CFVU ne pourrait pas évoquer la banalisation du 27 mars, demandée par le comité de mobilisation, alors que le sujet a été abordé lors du dernier conseil d'administration.

La Vice-présidente maintient sa position. Elle n'a pas reçu de document complémentaire à propos de cet étudiant ; ils reviendront sur le sujet si l'étudiant leur écrit de nouveau en joignant des documents justifiant d'un statut de réfugié.

## **I — DÉLIBÉRATIONS ET AVIS**

### **1) Approbation des procès-verbaux**

- Procès-verbal du 25 novembre 2024

*Ce point est reporté.*

### **2) Politique générale et instances**

#### **a. Offre de formation**

- Rapports d'évaluation Hcéres<sup>3</sup> 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle

---

<sup>1</sup> Réseau Éducation Sans Frontières.

<sup>2</sup> Diplôme universitaire.

<sup>3</sup> Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

La vice-présidente propose d'organiser la présentation de ce point en trois parties : (i) des éléments factuels, (ii) les réactions suscitées par les rapports, (iii) les actions menées et leurs résultats. La discussion portera principalement sur les rapports portant sur les formations de 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycle, les rapports sur les formations de 3<sup>ème</sup> cycle n'ayant pas suscité de réactions particulières.

(i) Les éléments factuels

Les rapports ont été reçus les 12 (1<sup>er</sup> cycle), 13 (2<sup>e</sup> cycle) et 27 février (3<sup>e</sup> cycle). Les avis d'accréditation initialement formulés sont de quatre types : favorable, favorable avec recommandations, réservé, défavorable. Mme Jeleva insiste sur le fait qu'ils sont provisoires, c'est-à-dire qu'ils peuvent évoluer. Sur les 119 mentions de formation évaluées, il y a eu 39 avis favorables ; 57 favorables avec recommandations ; 8 réservés ; 15 défavorables. 80 % des formations ont donc reçu un avis favorable, ou favorable avec recommandations, ce qui est bien au-dessus de la moyenne pour les établissements de la vague E.

Les rapports ont été adressés aux responsables de formation, directions de composantes, chefs de services impliqués dans l'élaboration de ces rapports dès réception. Un webinaire à destination des responsables de formation a été organisé le 17 février pour échanger sur ces rapports et sur les suites à donner. Un temps a été dédié à une discussion avec les responsables des formations qui n'ont pas reçu d'avis favorable, ou favorable avec recommandations.

(ii) les réactions suscitées par les rapports

Il est important d'évoquer, au sein de l'instance qui a suivi le processus de préparation des rapports d'auto-évaluation, les réactions qu'ont suscitées ces rapports au sein de la communauté. Certains des points faibles identifiés sont bien connus de l'établissement et font l'objet d'un travail en vue d'une amélioration ; d'autres ont suscité l'incompréhension, voire la colère, tant ils paraissent inadaptés à la réalité des formations. Le dispositif d'évaluation mis en place pour la vague E est questionné, car perçu comme potentiellement contre-productif. Si l'établissement soutient le principe d'une évaluation par les pairs, les retours reçus sont perçus comme assez pauvres au regard du travail, lourd et chronophage, que la communauté a mené. Les critiques portent à la fois sur le format et sur les critères d'évaluation choisis par le Hcéres, qui sont quasi exclusivement quantitatifs (taux de réussite, taux d'insertion) ne prenant pas en compte le contexte et la spécificité des formations et des publics. Le contenu critique de ces rapports suscite des préoccupations eu égard au contexte national de contraintes budgétaires fortes et de montée en puissance de l'enseignement supérieur privé. La question de la publicité de ces rapports, et des avis d'accréditation provisoire s'est donc posée donc avec bien plus de force que pour les vagues antérieures.

(iii) les actions menées et leurs résultats

L'établissement s'est emparé de toutes les possibilités de droit de réponse pour démontrer le caractère injustifié de certains points faibles formulés et pour faire état des efforts faits pour renforcer la qualité des formations : par la remontée d'erreurs factuelles ; par les fiches projet pour les formations ayant fait l'objet d'avis défavorables ou réservés ; par la rédaction d'un document par cycle regroupant les observations de l'établissement sur le processus d'évaluation et le contenu des rapports. La présidente a participé à la mobilisation des établissements de la vague E en co-signant un courrier de protestation adressé au Hcéres et à la tutelle demandant le retour du format antérieur d'évaluation dans lequel seraient supprimés les avis d'accréditation et conservés uniquement les points forts/faibles et les recommandations. En marge de ces réponses officielles et actions institutionnelles, plusieurs entités au sein de l'établissement ont fait remonter leur mécontentement, tandis que certains collègues ont contribué par des tribunes ou des courriers à destination du HCERES à signaler tout à la fois l'inquiétude, et la colère de la communauté. Il est important de rendre compte de ces initiatives, sans pour autant instaurer de confusion avec les canaux institutionnels évoqués plus haut. Suite à ces protestations, la terminologie adoptée a été révisée : les avis défavorables sont devenus des « formations en points d'attention » et les avis réservés des « pas d'avis, le Hcéres n'est pas en mesure de formuler un avis d'accréditation ». Seuls les avis définitifs seront rendus publics. La nouvelle direction du Hcéres a informé de son souhait d'ouvrir un débat sur le processus d'évaluation en vue des vagues suivantes ; France universités a annoncé qu'un travail commun de réflexion serait engagé pour améliorer le processus. L'établissement est pleinement mobilisé pour faire reconnaître la qualité de ses formations et faire en sorte qu'elles puissent faire l'objet d'avis favorables.

Mme MARTI donne des chiffres au niveau national : 25 % des formations de master et 40 % des licences de la vague E ont reçu des avis défavorables, concentrés sur certaines disciplines, notamment la philosophie. Le Hcéres adopte la même politique que le ministère qui va vers une casse de l'enseignement public – ce qui se constate dans tous les services publics. Pour augmenter les taux de réussite, il faut des moyens, une

semaine de révision complète, la compensation, des TD<sup>4</sup> moins surchargés et ne pas fermer des formations. Cette logique, qui va vers des universités privées, est inquiétante et il faut s'y opposer de manière frontale. Il est nécessaire d'imposer un rapport de force avec le gouvernement : personnels et étudiants doivent être dans la rue ensemble le 27 mars – pour cela il est nécessaire que la banalisation soit acceptée.

Mme KARLOWSKI évoque le manque d'indépendance du Hcéres qui suit les politiques du ministère et sa logique de privatisation. Dans le rapport, les points faibles sont le manque de réussite, le manque d'internationalisation sans prendre en compte les conditions matérielles et sociales des étudiants. La logique de dialogue ne fonctionne pas. Au même titre que la motion adoptée par l'UFR<sup>5</sup> LCE<sup>6</sup>, elle mentionne l'incompétence du Hcéres – le Poing Levé y ajoute la demande de dissolution de cette instance.

La Vice-présidente confirme que les chiffres au niveau national sont particulièrement préoccupants. L'établissement s'associe pleinement aux universités de la vague E, tout en étant satisfait que ses formations aient été plus épargnées que d'autres – par exemple les spécialités de BUT<sup>7</sup> ont toutes fait l'objet d'avis favorable, résultats très rares au niveau national. Cela n'enlève en rien les critiques formulées sur l'application des critères d'évaluation sans prise en compte de la spécificité des publics.

M. BAUDRY tient à rappeler que les évaluateurs du Hcéres sont des collègues universitaires, compétents pour évaluer des formations.

M. GIOT-MIKKELSEN croit savoir que si les rapports Hcéres ont été écrits par des collègues, il ont ensuite fait l'objet de synthèses et de révisions. Il ne s'agit pas de remettre en cause la compétence des pairs, mais cette synthétisation qui aurait en grande partie échappé aux rédacteurs.

La Vice-présidente estime qu'il faut se mobiliser pour mieux comprendre et analyser ce processus. Il paraît important que les critiques formulées au sujet du rapport et à la tonalité de cette vague ne rejaillissent pas sur le principe même d'une évaluation par les pairs. Il est constructif, normal et sain qu'il y ait un regard des pairs sur les activités – ce qui est remis en question ici, ce sont les modalités, les critères et la manière dont ils ont été appliqués.

Pour Mme MOREAU, il n'est pas question de juger les compétences des pairs, mais de savoir au service de quelle politique elles sont mises : en l'occurrence, il s'agit de fragiliser l'enseignement supérieur.

La Vice-présidente rappelle que le Hcéres est une instance d'évaluation autonome. Elle lui assure que tout le monde est engagé dans la défense de l'enseignement supérieur public.

Mme MARTI redemande si la journée du 27 mars sera banalisée.

La Vice-présidente invite les membres de l'instance à lire les rapports pour le 3<sup>e</sup> cycle, qui sont extrêmement favorables. Ces derniers ne se concluent pas par des avis provisoires – ce qui rejoint la demande faite pour ceux du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> cycle.

- Offre de formation 2026-2030 : mentions (avis) et parcours (information)

L'établissement doit transmettre au HCERES la liste de mentions pour lesquelles il demande l'accréditation pour le 1<sup>er</sup> avril, ce qui rend indispensable un vote en ce jour. Le format est imposé par l'Hcéres. La liste soumise au vote est le résultat d'un processus en plusieurs étapes qui a impliqué l'ensemble des acteurs responsables de la formation au sein de l'université Paris Nanterre : responsables de formation, directions de composante, vice-présidence formation. Les premiers éléments de cadrage ont été présentés à la CFVU du 25 novembre puis votés le 20 janvier ; les composantes ont ensuite remonté leurs souhaits d'évolution concernant les mentions : les arbitrages sur ces demandes ont été faits en cohérence avec le cadrage.

La Vice-présidente insiste sur le fait que le tableau a été construit avant la réception du rapport Hcéres : les avis n'ont pas conduit à des évolutions dans les demandes. L'établissement demande :

---

<sup>4</sup> Travaux dirigés.

<sup>5</sup> Unité de formation et de recherche.

<sup>6</sup> Langues et cultures étrangères.

<sup>7</sup> Bachelor universitaire de technologie.

- Pour les licences : la reconduction de l'ensemble des mentions du LMD<sup>8</sup> 4 et un certain nombre d'abandons pour les licences professionnelles, qui sont pour la plupart des restructurations (mention réintégrée dans le parcours d'une autre mention ou transformation en licence générale).
- Pour les masters : le renouvellement de l'ensemble des mentions ; un changement d'intitulé ; trois créations de formations originales préparant à des métiers d'avenir et fortement adossées à la recherche (Santé et société ; Psychologie ; Sport, politiques éducatives et société).

L'objectif initial était de soumettre au vote les mentions et les parcours en même temps, mais la liste des parcours n'est pas encore stabilisée, notamment en raison de la richesse des discussions – reflet de la volonté collective d'améliorer les formations et de les rendre plus adaptées aux attentes des étudiants et aux nouveaux métiers. Il a néanmoins paru important de présenter, pour information, l'état actuel des parcours.

Mme MARTI s'oppose à la tenue de ce vote : au-delà des délais de transmission des documents, il n'est pas possible de voter les mentions indépendamment des parcours et des capacités d'accueil. Elle ne voit pas pourquoi il faut se plier au calendrier du ministère. Elle pointe le flou autour du mot « restructuration ».

M. BAUDRY souhaiterait connaître les arbitrages négatifs effectués sur les mentions et les parcours.

M. DEMICHEL aimerait avoir une idée du calendrier des futurs votes sur cette offre de formation.

La Vice-présidente rappelle que le calendrier national pour la vague E rend totalement impossible le report du vote sur les mentions. Elle confirme qu'il aurait été souhaitable de soumettre en même temps la liste des parcours, mais cela n'a pas été possible. Il y a une déconnexion entre les avis sur les structures stabilisées pour une période de quatre ans (mentions et parcours) et les capacités d'accueil qui sont votées tous les ans. Elle regrette ce procès d'intention : les capacités d'accueil sont restées stables ces dernières années et dans le cadrage tel que voté le 20 janvier, il est fait mention de la volonté de l'établissement de préserver l'accueil du plus grand nombre d'étudiants.

Est proposée la tenue d'une CFVU extraordinaire le 28 avril qui se prononcerait sur les parcours de formation et sur les éléments de cadrage.

Les arbitrages ont été discutés avec les composantes, puis communiqués aux porteurs de projets – les arbitrages négatifs ont été très limités.

Pour Mme MOREAU, il n'est pas possible de voter sans vision globale permettant de saisir les enjeux : le vote doit être éclairé et non basé sur la confiance. Elle invite les élus à participer à la journée de mobilisation nationale le 27 mars.

La Vice-présidente répète que l'établissement demande le renouvellement de l'accréditation de l'ensemble des mentions et en crée trois supplémentaires. Elle ne comprend pas ce qui pose problème. Ne pas remonter le 1<sup>er</sup> avril ces mentions fragiliserait l'établissement et priverait les collègues de stabilité. Un vote large permet de montrer que la communauté universitaire soutient et défend ses formations.

Mme MARTI insiste sur le fait que des fermetures sont prévues (licences professionnelles, formations de l'IUT<sup>9</sup>, fermeture des parcours MEEF<sup>10</sup> du master de géographie). Il n'est pas possible de comprendre ce que « restructuration » veut dire sans connaître les parcours et les capacités d'accueil. Les conditions ne sont pas réunies pour un vote : elle appelle tous les élus à voter contre cette liste. Meglena Jeleva s'étonne du soutien de l'UNEF aux Licences Professionnelles, antérieurement critiquées notamment du fait de leur ouverture à l'apprentissage. Elle prend acte de la contradiction et de la volonté de l'UNEF de fragiliser l'offre de formation de l'établissement en s'opposant à une offre de formation stable.

Mme FOURAULT-CAUET confirme qu'il est proposé de fermer des parcours en géographie, du fait de l'absence d'étudiants.

Mme PEREIRA DOS SANTOS pointe la fermeture de deux doubles licences dans les parcours et le fait que les conséquences des restructurations sur les étudiants ne sont pas connues. Il s'agit de désinformation : ce n'est pas un vote éclairé ni une stabilité de l'offre de formation.

<sup>8</sup> Licence master doctorat.

<sup>9</sup> Institut universitaire de technologie.

<sup>10</sup> Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

La Vice-présidente répète que le vote concerne les mentions pour lesquelles il y a reconduction à l'identique pour l'ensemble des licences et des masters (en dehors d'un changement d'intitulé et de trois créations) ainsi que de quelques abandons pour les licences professionnelles. L'UNEF pourra formuler ses critiques vis-à-vis des parcours lors du vote à ce propos. Elle précise que l'accréditation par le ministère se fait au niveau des mentions : les parcours relèvent de la décision de l'établissement. La première version de la liste des mentions soumise au vote a été mise sur le nuage il y a une semaine. L'opposition des élus de l'UNEF fragilise la demande d'accréditation de l'établissement et ils auront à en assumer la responsabilité.

Mme MARTI souligne que le tableau mis à jour a été transmis il y a trois jours. Les licences professionnelles ferment par manque de moyens et d'enseignants. Même s'il n'y a pas d'étudiants, elle n'est pas favorable à la fermeture des formations. Elle appelle les élus à voter contre cette proposition si le vote est maintenu.

La Vice-présidente répète que le report du vote n'est pas possible. La liste des mentions est travaillée depuis des mois par des collègues soucieux de faire évoluer et d'améliorer leurs formations. Elle donne lecture des procurations avant d'ouvrir le vote :

- De M. Olivier à Mme Jeleva ;
- De M. Thouvenel à Mme Oddo ;
- De M. Piron-Palliser à Mme Moreau ;
- De Mme Hennecart à Mme Jeleva ;
- De Mme Severo à M. Benucci ;
- De M. Despeaux à Mme Pereira Do Santos ;
- De M. Cazelles à Mme Marti ;
- De Mme Buta à Mme Marti ;
- De Mme Patrelle à Mme Pereira Do Santos ;
- De M. Jaillot à M. Demichel ;
- De M. Barthes à Mme Moreau.

*Les résultats du vote sont les suivants :*

**La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur la liste de mentions de l'offre de formation 2026-2030.**

**Nombre des membres en exercice : 41**  
**Pour : 22**  
**Contre : 11**  
**Abstentions : 1**

La Vice-présidente regrette le choix de l'UNEF.

La CFVU doit également se prononcer sur la liste des écoles doctorales en demande d'accréditation (reconduction sans changements d'intitulé).

En l'absence de remarque, elle ouvre le vote.

*Les résultats du vote sont les suivants :*

**La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à l'unanimité un avis favorable sur la liste des écoles doctorales en demande d'accréditation.**

**Nombre des membres en exercice : 41**  
**Pour : 22**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 12**

Les fiches projets élaborées par les formations qui ont fait l'objet d'avis d'accréditation provisoires défavorables ou réservés ainsi que pour les trois demandes de création de master sont sur le nuage. La Vice-présidente salue le travail des collègues qui se sont mobilisés et qui se sont saisis de cette possibilité de droit de réponse pour mettre en avant les qualités de ces formations et remettre en question les points

faibles soulignés. Par un vote favorable sur ces fiches, l'établissement exprimerait son soutien à ces formations et la reconnaissance du travail accompli.

En l'absence de remarque, elle ouvre le vote.

*Les résultats du vote sont les suivants :*

**La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à l'unanimité un avis favorable sur les fiches projets.**

**Nombre des membres en exercice : 41**

**Pour : 23**

**Contre : 0**

**Abstentions : 11**

La Vice-présidente constate que certains se sont prononcés contre la demande de renouvellement d'accréditation tout en se prononçant pour (ou en s'abstenant) sur les fiches projets.

Mme MARTI estime que les enseignants ont le droit d'avoir un droit de réponse sur leurs évaluations. L'UNEF a voté contre l'offre de formation, car les conditions n'étaient pas réunies.

- Offre de formation 2026-2030 : éléments de cadrage

Aucun élément de cadrage supplémentaire ne pourra être soumis au vote de l'instance car la réception des rapports d'évaluation HCERES et la préparation des fiches projets ont pleinement mobilisé les équipes. La vice-présidente informe que depuis la CFVU du 20 janvier trois rencontres avec les directions de composante ainsi qu'une réunion du groupe de travail transversal ont eu lieu. Ont été abordés notamment les maquettes type de master et la reconnaissance de l'engagement étudiant. Des éléments de cadrage de l'offre de formation du LMD5 seront présentés à la CFVU exceptionnelle du 28 avril.

**b. Calendriers généraux de la formation pour 2025-2026**

Deux calendriers (session unique et deux sessions) ont été mis en ligne. Il s'agit d'une transposition des calendriers de l'année en cours. Le processus d'élaboration et de concertation a été classique. Après l'approbation des calendriers par la CFVU et le conseil d'administration, les formations pourront élaborer leurs calendriers dérogatoires.

Mme MOREAU demande que les deux jours de rattrapage de cours – qui sont nécessaires pédagogiquement – soient déplacés afin qu'il y ait une semaine de révision pleine et entière.

M. RAT souhaiterait qu'il soit clair sur le calendrier que les jurys du premier semestre peuvent se tenir les lundis 9 et 16 février.

La Vice-présidente prend note de ces demandes. Elle souligne qu'il est difficile de placer ailleurs ces jours de remplacement – la seule alternative étant le samedi ce qui n'est pas souhaitable pour les étudiants salariés. Il s'agit d'une possibilité offerte aux formations ; ces deux jours ne sont pas systématiquement utilisés. La réponse à la demande de M. Rat est positive.

Pour Mme MARTI, le problème est le resserrement des calendriers lié au choix du ministère de mettre les périodes de candidature des plateformes de sélection toujours plus tôt. Il faut réfléchir aux moyens pour garantir une semaine pleine de révision.

La Vice-présidente ne voit pas le rapport avec le calendrier des plateformes. Elle propose de soumettre au vote les calendriers en l'état. Elle donne lecture d'une nouvelle procuration avant d'ouvrir le vote :

- De M. Benbenai à Mme Fourault-Cauet.

*Les résultats du vote sont les suivants :*

**La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à l'unanimité un avis favorable sur les calendriers généraux de la formation pour 2025-2026.**

Nombre des membres en exercice : 41  
Pour : 22  
Contre : 0  
Abstentions : 12

c. Subventions aux projets proposées par la CAPE<sup>11</sup> du 19 mars 2025

Six projets très divers ainsi que trois demandes de subvention de fonctionnement ont été présentés. Le montant total des aides est de 7 583 €. Un seul projet est soumis au vote de la CFVU (URBN Festival), les autres, sous le seuil des 5 000 €, rentrent dans la délégation de compétence à la présidente.

Deux projets ne font pas l'objet de proposition de financement :

- le premier de ces projets a été refusé, étant en dehors du périmètre réglementaire de financement des projets étudiants car il s'inscrit dans la formation – un échange se tiendra pour explorer d'autres possibilités de financement ;
- Le second, un court-métrage, a été ajourné en l'absence d'éléments nécessaires pour comprendre le contenu (scénario et images) – la projection de ce film est envisagée à l'occasion du mois de l'égalité de l'année prochaine.

Trois demandes de subventions ont également été accordées pour un montant total de 2 152 €.

M. BUROKUR constate que le montant accordé est supérieur au montant demandé pour deux projets.

La Vice-présidente explique que pour l'un de ces projets, le rallye aérien, compte tenu de l'ambition du projet et des retombées pour l'établissement, la CAPE a considéré qu'il était souhaitable que la participation de l'établissement soit supérieure au montant demandé afin que l'utilisation des ressources personnelles des étudiants soit moindre. Pour l'autre de ces projets, « Je suis S ou... », compte tenu du caractère modeste du financement global demandé, la CAPE a décidé d'accorder la totalité du montant : 76 € au lieu des 60 € demandés.

Mme MOREAU déclare que les élus de l'UNEF auraient voté pour s'il n'y avait pas eu l'organisation UEJF dans la liste. Elle s'oppose fermement à ce que l'UEJF soit subventionnée par l'université. Il s'agit d'une organisation politique sioniste qui instrumentalise la lutte contre l'antisémitisme, qui est une lutte juste, pour cacher son soutien à l'État d'Israël, qui nie le génocide en cours et qui a attaqué le mouvement de soutien envers la Palestine sur le campus, relayé par la presse.

La Vice-présidente répond qu'il s'agit d'une association enregistrée à l'université qui a fait une demande de subvention comme toutes les autres associations. Il n'est pas possible sur la base de ces déclarations de remettre en question la subvention accordée à une association. Les propos tenus sont diffamatoires et inacceptables.

Mme MARTI cite un article du Figaro de novembre 2023 « "Mort aux juifs", à la fac de Nanterre, l'antisémitisme prospère » où des représentants de l'UEJF accusent le collectif en soutien à la Palestine d'être antisémite. Il est extrêmement grave de financer une organisation qui fait le lien entre la solidarité envers le peuple palestinien et l'antisémitisme et dont l'activité principale est de justifier la politique de l'État d'Israël. Les élus de l'UNEF ne nient pas que l'antisémitisme existe à l'université, ce que l'UNEF combat. En revanche l'UNEF s'oppose à toute organisation qui ferait le lien entre la solidarité avec le peuple palestinien et l'antisémitisme. Mme Marti ajoute que "nous", le collectif contre l'occupation de la Palestine, s'est positionné sur cette question, et qu'il se bat contre tous les racismes, contre toutes les oppressions. Elle demande que soit séparé le vote concernant la subvention de l'UEJF.

La Vice-présidente précise que la seule subvention soumise au vote est celle concernant URBN festival. Les autres rentrent dans le périmètre de la délégation de compétences du CA à la présidente.

Mme MARTI comprend que cette demande de subvention a déjà été acceptée – ce qu'elle trouve très grave.

La Vice-présidente répond que la demande sera acceptée par la Présidente sur la base de documents financiers au même titre que pour les autres associations. Autrement dit, aujourd'hui, la demande de

<sup>11</sup> Commission d'aide aux projets étudiants.

subvention de l'UEJF est traitée de la même manière que la demande des deux autres associations, c'est-à-dire uniquement sur la base des documents qu'ils ont produits pour des dépenses de fonctionnement.

Mme MOREAU demande confirmation que la décision revient à la présidente.

La Vice-présidente le confirme. La demande de l'UEJF est traitée de la même façon que celles des autres associations, uniquement sur la base de documents produits pour des dépenses de fonctionnement.

Mme MOREAU aimerait savoir où est la limite. S'il suffit d'être une association déposée, n'importe quelle idéologie contraire aux valeurs de la République pourrait avoir une subvention de l'université. Il s'agit d'une organisation politique sioniste qui ne reconnaît pas le génocide en Palestine.

Pour la Vice-présidente, la discussion doit se dérouler à des niveaux différents. Elle remarque par ailleurs que des élus UNEF étaient absents de la Commission d'aide aux projets étudiants, qui était le lieu pour discuter de ces sujets.

M. RAT est gêné par la tournure que prend cette discussion. À sa connaissance, l'association n'est pas criminelle. Les étudiants juifs ont toute leur place dans l'université ; chacun a ses idées politiques propres. Les membres de l'UEJF ont le droit d'être sionistes s'ils le souhaitent ; il faut débattre avec eux sans les ostraciser. Il a reçu des membres de cette association qui se sentent en insécurité. Il regrette ce climat d'antagonisme dans l'université et qu'il faut que chacun fasse en sorte, justement, d'apaiser les choses.

La vice-présidente remercie M. Rat pour son intervention.

Mme MAGAND insiste sur le fait qu'il n'est pas question de judaïcité, mais de positionnement politique. Elle aimerait savoir qui va décider de ce financement.

Mme MARTI indique à M. Rat qu'il peut être gêné ; néanmoins la question est politique. Elle estime que lorsqu'il y a un génocide sous nos yeux, il s'agit de le combattre et ne pas participer à nier ou calomnier les campagnes de solidarité. Elle est pour le droit de tous les étudiants à faire de la politique, mais pas à justifier un génocide qui a fait des milliers de morts. Elle souligne que les élus n'ont jamais parlé d'étudiants juifs ; cela n'a aucun rapport. Elle est choquée par la discussion. Selon elle, il n'est pas question d'individus de l'UEJF, mais de représentants de leur organisation, de leur président, de leur vice-présidente, etc. Elle souligne le rôle d'opposition à ces associations-là.

M. RAT indique qu'il ne lui semble pas que l'association soit interdite à Nanterre. Il n'est pas sûr de l'implication de l'association dans ce qui est dénoncé. Selon lui, le problème est qu'il n'est pas possible d'avoir des opinions contraires à celles de l'UNEF.

La Vice-présidente rappelle que l'association est domiciliée dans l'établissement et a signé la charte des associations. Il n'y a pas eu d'alerte ou de signalement à leur encontre. La demande de subvention rentre dans le périmètre de la délégation du CA à la présidente. Il s'agit de subventions de fonctionnement ; aucun élément objectif ne justifie de traiter cette association de manière différente par rapport aux autres associations. Elle propose de clore le sujet et de soumettre au vote le seul projet qui doit être validé par la CFVU : le projet URBAN Festival pour un montant de 5 000 €.

Mme MARTI prend note du fait que l'Université Paris Nanterre n'a pas de problème à soutenir une organisation sioniste, et le dénonce. Elle invite les élus à se renseigner sur les positions de l'UEJF.

La Vice-présidente répète qu'ils n'ont aucun élément qui viendrait appuyer les déclarations faites et ouvre le vote.

*Les résultats du vote sont les suivants :*

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à l'unanimité un avis favorable sur la subvention aux projets proposée par la CAPE du 19 mars 2025.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

d. Bilan annuel de l'utilisation des crédits de la CVEC<sup>12</sup>

Mme MAKHLOUF rappelle que le total en collecte pour 2025 était de 2 325 000 € avec un reliquat de 183 721 € : 80 867 € pour la part réglementaire (44 % du total) et 102 854 € pour la part non réglementaire (56 %). Le reliquat est moins élevé que les années précédentes grâce à une meilleure gestion des crédits. La CVEC a permis de multiples actions : soutien et valorisation de la vie associative et étudiante (CAPE, crémaillère de la Maison des étudiants) ; accessibilité aux soins médicaux et de santé mentale (prévention, accueil infirmier, étudiants relais santé) ; aides sociales (organisation d'une semaine d'accueil, aides alimentaires, distribution de kits de rentrée) ; accès à l'art et à la culture (festival Nanterre sur Scène) ; pratiques sportives et bien-être (plus de 80 activités sportives, amélioration des structures, mise en place d'une politique de santé sport, sensibilisation aux handisports) ; sensibilisation au développement durable et à la responsabilité sociétale (mise en place d'ateliers, subventions à l'épicerie sociale et solidaire, jardin partagé) ; lutte contre la précarité et les discriminations (distribution de protections hygiéniques, organisation d'ateliers et de débats autour des violences sexistes et sexuelles, mois de l'égalité). La CVEC a permis à l'établissement de mettre à disposition des composantes et UFR un appel à projets bisannuel : 7 demandes en 2024 avec une enveloppe de 100 000 € - seul un n'a pas pu être réalisé.

L'ouverture de la CVEC 2025 est de 2 200 000 € (186 600 € pour la part réglementaire et 1 413 400 € pour la part non réglementaire). Dans le cadre de l'appel à projets, sept projets ont déjà été proposés lors de la première campagne. La prochaine campagne aura lieu à partir du 14 avril : les crédits sont disponibles à hauteur de 96 000 €.

Durant la commission, le projet « Carré central » a été présenté. Il s'agit de rénover l'espace urbain extérieur proche de la grande BU<sup>13</sup>, le matériel actuel se dégradant. Certains travaux ont déjà été réalisés. La demande a été faite à hauteur de 14 000 € qui ont été pris sur le reliquat – de par la ponctualité du projet.

La prochaine commission CVEC aura lieu le 12 juin 2025.

M. GUERIN indique que la partie financière du bilan 2024 doit faire l'objet d'un vote, contrairement à ce qui était indiqué dans l'ordre du jour.

Mme MARTI aimerait savoir où va le reliquat.

M. GUERIN indique que la question a déjà été posée à différentes reprises : il s'agit de fiscalité affectée. Le reliquat ne va en aucun cas dans le fonds de roulement. Il permet par exemple, comme évoqué par Mme MAKHLOUF, de continuer la réflexion sur les bancs et espaces extérieurs.

Mme MARTI rappelle l'opposition de l'UNEF à la CVEC et indique que le bilan du service API<sup>14</sup> était en négatif. Le reliquat devrait aller aux aides sociales, notamment au vu de la situation des étudiants actuellement.

Mme MAKHLOUF explique qu'il s'agit d'un budget attribué – décision de l'établissement – sous réserve de pouvoir augmenter le budget en fonction des demandes. La CVEC sera toujours présente pour répondre aux besoins des commissions d'aides sociales avec le reliquat.

M. RAT s'interroge sur la différence entre la collecte et l'ouverture.

<sup>12</sup> Contribution à la vie étudiante et de campus.

<sup>13</sup> Bibliothèque universitaire.

<sup>14</sup> Accompagnement parcours insertion.

Mme MAKHLOUF répond que l'ouverture se fait sur des prévisions du nombre d'étudiants, d'où cette différence.

La Vice-présidente rappelle que l'établissement a toujours fait au mieux pour que cette CVEC, qui existe, puisse être utilisée pour aider les étudiants. Les montants dont les étudiants ont besoin sont accordés ; les dépenses d'exonération et d'aides sociales sont supérieures à ce qui était prévu.

Pour Mme MARTI, il faudrait publiciser davantage les actions de la commission d'aides sociales, ce qui permettrait à plus d'étudiants d'en bénéficier. Elle pointe le décalage entre le rapport de la mission précarité et les étudiants demandant des aides sociales.

La Vice-présidente souligne l'amélioration de l'information sur les dispositifs d'aide existants (livrets d'accueil dans lesquels sont mentionnées les aides ; campagnes d'affichage ; pôle SAiVe<sup>15</sup> avec des points d'accueil mobiles). Un travail est mené à ce sujet.

Elle donne lecture d'une nouvelle procuration avant d'ouvrir le vote :

- De M. Ferhat à Mme Oddo.

*Les résultats du vote sont les suivants :*

**La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur le bilan annuel de l'utilisation des crédits de la CVEC.**

**Nombre des membres en exercice : 41**

**Pour : 21**

**Contre : 1**

**Abstentions : 12**

**e. Dossier d'auto-évaluation pour la Commission consultative nationale (CNN) de l'IUT**

Les IUT sont des composantes des universités soumises à une réglementation spécifique. Les formations de l'IUT sont évaluées par l'Hcéres suivant le même calendrier que les autres formations ; mais depuis les années 2000, des évaluations sont menées en complément par une instance d'évaluation spécifique. Les IUT doivent donc remonter des dossiers d'auto-évaluation avec un format spécifique et un nombre d'indicateurs conséquents. Ce dossier élaboré par l'IUT de Ville-d'Avray est soumis au vote de la CFVU avant d'être présenté au conseil d'administration puis soumis à la Commission consultative nationale. Il y aura également une visite de l'IUT le 14 mai.

M. SAUNIER présente la structure du dossier d'auto-évaluation (bilan de la stratégie de l'IUT sur les cinq dernières années ; bilan détaillé avec un état des lieux de la situation en treize rubriques ; stratégie à venir pour les cinq années à venir). Ce dossier a été préparé avec la contribution des services de l'université et des équipes pédagogiques. La coordination a été réalisée par la direction de l'IUT.

La Vice-présidente salue le travail conséquent mené avec beaucoup de sérieux.

En l'absence de remarque, elle donne lecture de nouvelles procurations avant d'ouvrir le vote :

- De Mme Moreau à Mme Magand ;
- De M. Baudry à Mme Gadot ;
- De Mme Lebarbier à M. Demichel.

*Les résultats du vote sont les suivants :*

**La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur le dossier d'auto-évaluation pour la CCN de l'IUT.**

**Nombre des membres en exercice : 41**

**Pour : 22**

**Contre : 8**

**Abstentions : 1**

<sup>15</sup> Service d'Aide à la Vie Étudiante.

*La séance est suspendue à 17 h 21 et reprend à 17 h 36.*

### 3) Conventions

#### a. Conventions internationales

**CV 2025-124 Accord-cadre de coopération internationale – Université Pontificale Catholique de l'Équateur (PUCE)/UPN**

**CV 2024-551 Convention de coopération spécifique pour le parcours international franco-équatorien au niveau licence - Université Pontificale Catholique de l'Équateur (PUCE)/UPN**

Il s'agit d'une convention portée par l'UFR SEGMI<sup>16</sup>. Le partenariat est assez ancien ; la première convention date de 2022. La seconde convention concerne la licence économie-gestion, parcours gestion.

La Vice-présidente ouvre le vote.

*Les résultats du vote sont les suivants :*

**La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à l'unanimité un avis favorable sur les conventions internationales CV 2025-124 et CV 2024-551.**

**Nombre des membres en exercice : 41**

**Pour : 21**

**Contre : 0**

**Abstentions : 9**

#### b. Convention de formation

**CV 2024-506 Convention de partenariat avec les établissements de formation en travail social (EFTS)/UPN**

**CV 2024-580 Convention (tripartite) de partenariat relative à la passerelle entre la licence de sciences de l'éducation et de la formation, parcours Accompagnement socio-éducatif de l'UPN et de la formation préparant au diplôme d'État d'AS, ES ou EJE dans le cadre du parcours Travail social de cette licence – Région Île-de-France/Centre de formation en travail social (EFTS)/UPN**

L'objet de ces conventions est de permettre une inscription cumulative des étudiants des écoles de travail social dans le parcours « Travail social » de la licence de sciences de l'éducation de l'UFR SPSE<sup>17</sup>. La seconde convention précise l'implication de la Région Île-de-France qui décide chaque année du montant d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de ce partenariat et s'engage à financer la participation des étudiants.

**CV 2024-540 Convention de partenariat – Bibliothèque nationale de France (BnF)/UPN (IUT Ville-d'Avray)**

La convention a pour objet de permettre aux étudiants de la filière Information-communication option Métiers du livre de l'IUT de Ville-d'Avray de bénéficier d'enseignements dispensés par la BnF.

**CV 2024-562 Convention portant création d'une unité de formation en apprentissage pour les années universitaires 2025-2026 – CFA Union et université Paris Nanterre (IUT Ville-d'Avray)**

**CV 2025-067 Convention portant création d'une unité de formation en apprentissage pour les années universitaires 2025-2026 – CFA Union et Université Paris Nanterre (UFR DSP<sup>18</sup>)**

<sup>16</sup> Sciences Économiques, Gestion, Mathématiques, Informatique.

<sup>17</sup> Sciences Psychologiques & Sciences de l'Éducation.

<sup>18</sup> Droit et sciences politiques.

Ces deux conventions précisent les modalités du partenariat et des engagements du CFA<sup>19</sup> Union dans les différentes formations.

**CV 2025-027 Convention d'accréditation conjointe dans le cadre du Master PLuriTAL Domaine SHS mention « Traitement automatique des langues » – Université Sorbonne Nouvelle (Paris 3) – Institution nationale des langues et civilisations orientales (INALCO)/UPN**

La convention est reportée à la CFVU du mois de mai – certains éléments devant encore être clarifiés.

**CV 2025-034 Convention de collaboration – Association zone d'expression prioritaire (ZEP)/UPN**

Cette convention – soumise tous les ans et mise en œuvre par le service API – porte sur l'organisation d'un cycle d'ateliers d'écriture et de podcast.

**CV 2025-148 Convention-cadre de partenariat – Cour de cassation/UPN**

Cette convention n'a pas pu être présentée aux membres du bureau, car elle est arrivée tardivement. Il s'agit d'une convention de partenariat prévoyant un stage par an à la Cour de cassation pour des étudiants de M2 (droit pénal) ou des doctorants de l'établissement. Il s'agit d'une opportunité particulièrement intéressante.

La Vice-présidente donne lecture d'une nouvelle procuration avant d'ouvrir un vote groupé sur ces conventions.

- De Mme Pereira Dos Santos à Mme Karlowski.

*Les résultats du vote sont les suivants :*

**La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à l'unanimité un avis favorable sur les conventions de formation.**

**Nombre des membres en exercice : 41**

**Pour : 21**

**Contre : 0**

**Abstentions : 7**

## **II — INFORMATIONS**

### **1) Lettres de missions**

- Intelligence artificielle (IA)

M. RISCHMANN explique qu'il s'agit d'une charge de mission faisant suite au constat concernant l'émergence d'IA génératives qui présentent des opportunités et des risques dans le domaine de la formation et de la recherche. La mission est confiée à M. Denis BONNAY qui devra réfléchir aussi bien à l'aspect technique qu'éthique de l'utilisation de l'IA et devra produire d'ici la fin de l'année 2025 une charte encadrant les bonnes pratiques dans le cadre de la formation et de la recherche.

La Vice-présidente insiste sur l'importance de la mission dans le contexte actuel.

- Direction adjointe de l'INSPE<sup>20</sup>

Mme FOURAULT-CAUET indique qu'il s'agit d'une mission consistant à assister le directeur de l'INSPE de Versailles. La mission a toute son importance dans un contexte où le spectre de l'évolution des concours est présent, avec une perspective de passage de concours à bac +3. La mission a été confiée à Mme Marianne DESMETS qui a déjà exercé cette mission l'année précédente.

### **2) Taux de réussite en master 2023-2024**

<sup>19</sup> Centre de formation des apprentis.

<sup>20</sup> Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation.

Ces taux de réussite sont disponibles sur le site de l'OVE<sup>21</sup>. Sont distingués le taux de réussite global du nombre d'inscrits et le taux de réussite des présents aux évaluations. Au niveau de l'établissement, les taux de réussite en master sont très élevés et en augmentation sur les dernières années. Ceux qui ne réussissent pas leur M2 sont ceux qui ont des difficultés dans la recherche de stage : différentes actions sont menées pour répondre à cette difficulté (apprentissage, réseau des alumni). Une critique transversale formulée à l'égard de l'établissement par l'Hcéres était l'absence de production de taux de réussite – ce qui est inexact même s'il y a des voies d'amélioration. Il serait intéressant de produire des indicateurs plus fins, par exemple les catégories d'étudiants.

### 3) Plateforme de parrainage pour les étudiants de L1

Mme Jeleva est satisfaite de voir l'aboutissement à la rentrée 2025 de ce projet porté par un vice-président étudiant. Il s'agit de construire une plateforme permettant de mieux accompagner les primo-arrivants en les mettant en relation avec des étudiants de L2 ou de L3 de la même composante, voire de la même discipline. Le projet a mis du temps à aboutir en raison de la volonté de le confier d'abord à une Junior-Entreprise, qui n'a pas réussi à mettre en œuvre la plateforme. Le service API en novembre 2023 a repris le projet et l'a confié à un prestataire. Le projet Unisson a permis le cofinancement de cette plateforme qui sera opérationnelle à la rentrée 2025.

---

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre est levée à 18 heures 05.*

---

La Présidente de l'Université

Caroline ROLLAND-DIAMOND



---

<sup>21</sup> Observatoire de la vie étudiante.